

# Conditions Générales de Location – LOCAKOU

Dernière mise à jour : 01 JANVIER 2026

## 1. Définitions

- **LOCAKOU** : Société spécialisée dans la location de véhicules utilitaires et d'engins de travaux publics (TP).
- **Locataire** : Toute personne physique ou morale louant un véhicule ou un engin auprès de LOCAKOU.
- **Véhicule** : Véhicule utilitaire ou engin TP objet du contrat de location.

## 2. Objet

Les présentes Conditions Générales de Location (CGL) régissent les relations contractuelles entre LOCAKOU et le Locataire.

## 3. Conditions d'éligibilité à la location

Le Locataire doit :

- Être âgé de 21 ans minimum pour les véhicules utilitaires, 25 ans pour les engins TP.
- Être titulaire du permis de conduire approprié, en cours de validité, depuis au moins 2 ans.
- Présenter une pièce d'identité valide et un justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- Fournir un dépôt de garantie (caution) selon les modalités définies par LOCAKOU.

## 4. Durée de la location

La durée est précisée dans le contrat. Tout dépassement doit être signalé au minimum 24 heures avant la date prévue de restitution. En cas de non-restitution, des pénalités journalières seront appliquées.

## 5. Tarifs et modalités de paiement

- Les tarifs indiqués comprennent l'assurance au tiers, l'entretien courant et l'assistance de base.
- Les prix sont exprimés en euros TTC.
- Le paiement s'effectue à la réservation ou à la prise du véhicule, sauf accord contraire.
- Tout jour commencé est dû.

## 6. Utilisation du véhicule

Le Locataire s'engage à :

- Utiliser le véhicule conformément à sa destination normale.
- Ne pas sous-louer ni prêter le véhicule à un tiers.
- Ne pas quitter le territoire français sans autorisation écrite.
- Vérifier régulièrement les niveaux et la pression des pneus.
- Ne pas utiliser le véhicule à des fins illégales, ou pour du transport rémunéré non déclaré.

## 7. État des lieux

Un état des lieux contradictoire sera réalisé à la remise et à la restitution du véhicule. Toute dégradation non mentionnée lors de la remise sera à la charge du Locataire.

## 8. Assurance et responsabilité

- Tous les véhicules sont assurés au tiers avec assistance.
- Le Locataire est responsable des franchises en cas de sinistre responsable ou sans tiers identifié.
- Le Locataire supporte les dommages non couverts par l'assurance.
- En cas d'accident, le Locataire doit déclarer les faits sous 24h et remplir un constat amiable.
- Le Locataire assume toutes les infractions et amendes relatives à l'usage du véhicule durant la location.

## 9. Caution

Une caution, dont le montant est précisé dans le contrat, est exigée. Elle est restituée dans un délai maximum de 15 jours après vérification de l'état du véhicule, déduction faite des éventuels frais.

## 10. Restitution

Le véhicule doit être restitué à la date, heure et lieu prévus, dans le même état qu'à la remise, propre. Tout nettoyage ou remise à niveau pourra être facturé.

## 11. Annulation et modification

Toute annulation moins de 48 heures avant la prise du véhicule peut entraîner des frais. En cas de non-présentation, LOCAKOU se réserve le droit de conserver tout ou partie des sommes versées.

## 12. Pannes et assistance

LOCAKOU assure une assistance en cas de panne mécanique. Les interventions dues à une mauvaise utilisation seront facturées au Locataire. En cas de panne grave non responsable, un véhicule de remplacement pourra être proposé selon disponibilité.

## 13. Données personnelles

Les données collectées sont utilisées uniquement pour la gestion des contrats. Le Locataire dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données conformément à la réglementation en vigueur.

## 14. Force majeure

LOCAKOU ne pourra être tenu responsable en cas de retard ou d'impossibilité d'exécuter ses obligations dues à un cas de force majeure (grève, catastrophe naturelle, incendie, etc.).

## 15. Litiges et juridiction compétente

En cas de litige, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable. À défaut, les tribunaux du siège social de LOCAKOU seront seuls compétents.

## 16. Acceptation

La signature du devis vaut acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Location.